

AFFAIRE N°21 - Cession par Monsieur MERALIKAN Raphaël d'un terrain situé à la Montagne 16ème km.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 8 décembre 1975, Monsieur MERALIKAN m'informe qu'il fait don à la Municipalité de Saint-Denis, d'une propriété de 40 000 m<sup>2</sup> située à la Montagne PK 16.

Toutefois, cette cession à titre gratuit, est faite sous réserve de son utilisation en terrain de sports ou groupe scolaire.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'entériner l'acceptation de ces 40 000 m<sup>2</sup>.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x

Lu  
Saint-Denis, le 1er mars 1976  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: G. DALEX  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Finances et des  
Collectivités locales p.i.  
G. BÉDIER